

L'ANCCLI : un réseau d'échange sur la transparence et la sûreté nucléaire – Le nucléaire parlons-en!

1



Implication de l'ANCCLI dans les démarches d'échanges sur le post-accident

Pourquoi parler de post-accident ?

2



Pour se préparer
aujourd'hui, ensemble,
aux conséquences
d'une situation post-accidentelle

Post-accident : de nouvelles responsabilités pour les collectivités

3

Etat des lieux du contexte juridique récent et des nouvelles responsabilités et contraintes pour les élus du territoire :

- Loi Bachelot (30/07/2003)
- Loi de modernisation de la sécurité civile (30/08/2004)
- Loi TSN (13/06/2006)
- Décret du 7 novembre 2007, décret du 17/02/2009 qui impactent fortement les projets d'urbanisation

CONSTAT : nouvelles responsabilités données aux collectivités qui manquent de moyens d'expertise, financiers...

La question du post-accident en France

4

Tchernobyl en 1986 : Bouversements dans les modes de vie dans les territoires impactés



En 2005, en France, lancement des travaux du **CO**mité **DIR**ecteur pour la gestion de la phase **Post-A**ccidentelle (**CODIRPA**)

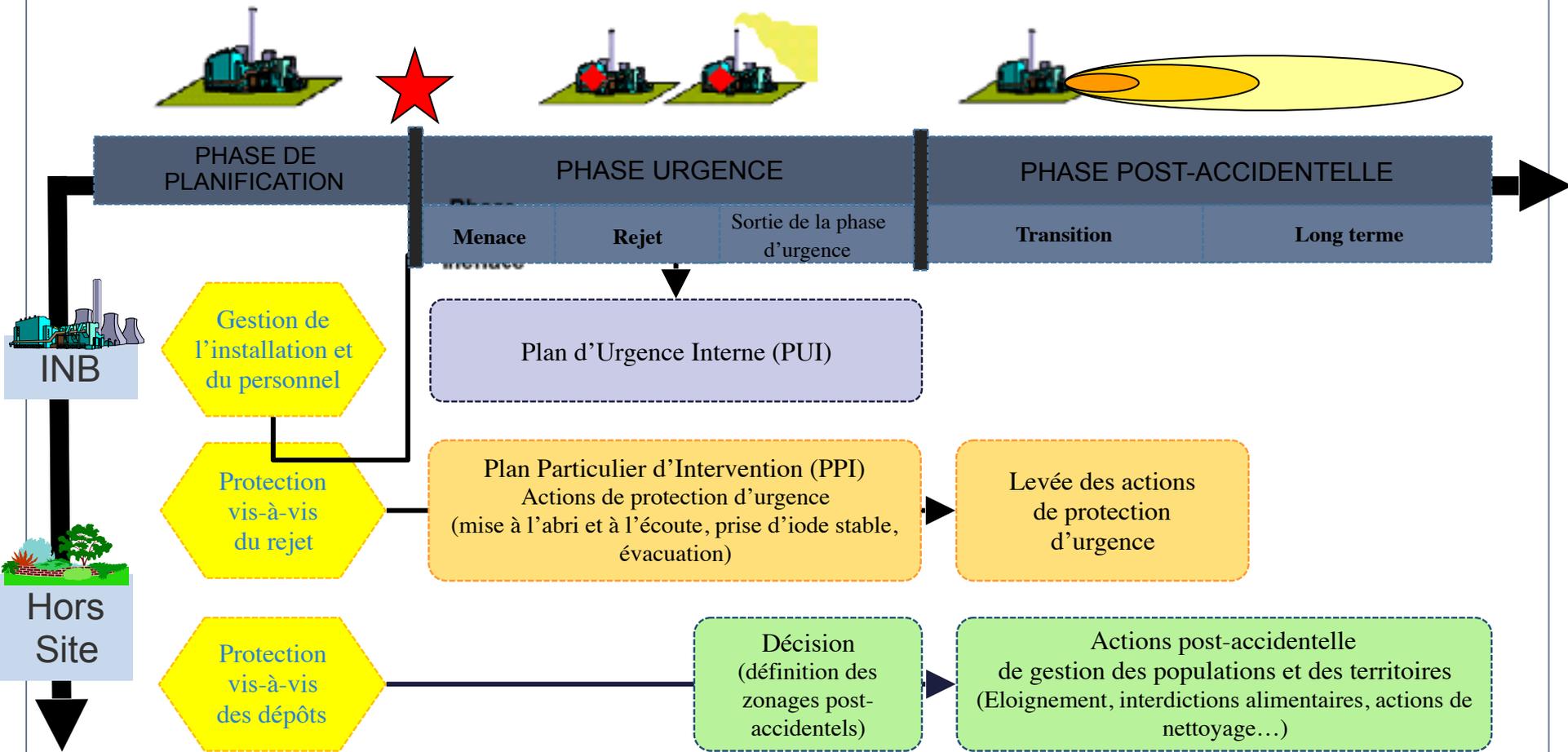
En 2011 Fukushima



Renforcement des convictions : La gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire est plus que nécessaire.

Déroulé : de l'urgence au post-accidentel (2)

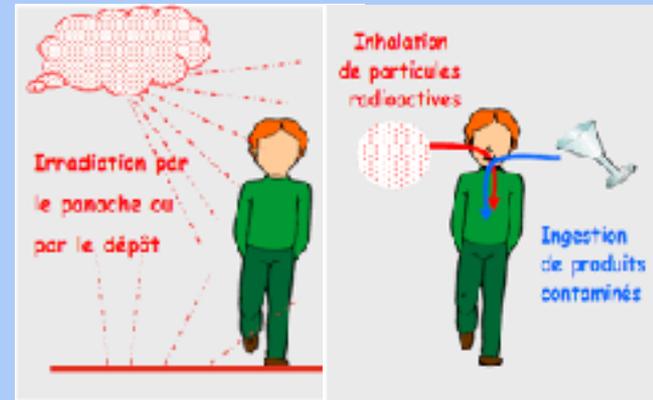
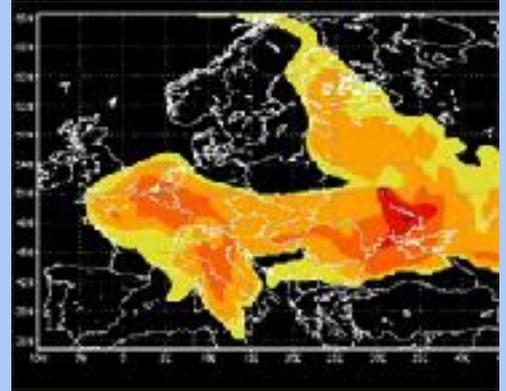
➤ Enjeux et outils de gestion



Une situation post-accidentelle

6

- ❑ Contamination durable (plusieurs années voire dizaines d'années)
- ❑ L'Ampleur des territoires concernés dépend de l'ampleur des rejets et des conditions météorologiques
- ❑ Risques pour la population : exposition externe et ingestion de denrées contaminées



CODIRPA, la doctrine (1/2)

7

☐ Trois objectifs fondamentaux :

- protéger les populations contre les dangers des rayonnements ionisants
- apporter un appui à la population victime des conséquences de l'accident
- reconquérir les territoires affectés sur le plan économique et social



CODIRPA, la doctrine (2/2)

8



❑ Six points clefs de la gestion post-accidentelle:

- mise en place immédiate d'un zonage des territoires contaminés
- mise en œuvre d'une prise en charge médicale et psychologique de la population affectée, d'un suivi dosimétrique et épidémiologique, d'un soutien financier, voire d'une indemnisation
- caractérisation de la situation radiologique et des niveaux de contamination
- mise en place rapide d'une démarche spécifique de gestion de l'eau du robinet
- établissement d'une nouvelle gouvernance fondée sur la vigilance et la participation des personnes concernées
- préparation des actions de réduction de la contamination et de solutions pérennes de gestion d'importantes quantités de déchets d'origines et de natures diverses

La vigilance sociétale est une nécessité

9

Du point de vue de l'ANCCLI, la sûreté nucléaire repose non seulement sur un engagement fort des exploitants, de l'autorité de contrôle, de l'expert public... mais aussi sur une implication effective de la société civile



2008 – ANCCLI - Création d'un Groupe Permanent pluraliste sur les questions d'urgence et de post-accident



Lieu de débat et d'expression pour faire émerger les
recommandations de la société civile

Partager les expériences et questionnements des
membres des CLI sur les situations de crise, les plans de
secours (PPI), les PCS, les campagnes de distribution de
comprimés d'iode, l'urbanisation autour des sites
nucléaires, le post-accident...

La société civile est un contributeur actif aux situations d'urgence et de post-accident

11

Il est reconnu que, si les conditions favorables sont réunies, la population et les acteurs locaux peuvent, contribuer de façon active, à la gestion des situations d'urgence à court à moyen ou à long terme par :

- La contribution à leur propre protection, en adaptant leurs habitudes de la vie quotidienne et en développant une culture pratique de radioprotection fondée sur leur propre évaluation de la situation de leur territoire
- La contribution au redéploiement des activités économiques et sociales à moyen et à long terme



Action ANCCLI – IRSN sur le post-accident

12



Fin 2009 – début 2010

- Echanges entre l'IRSN et l'ANCCLI sur le thème du post-accident
- Intérêt de développer une action commune relative au post-accident

Groupe de travail ANCCLI-IRSN sur le post-accident

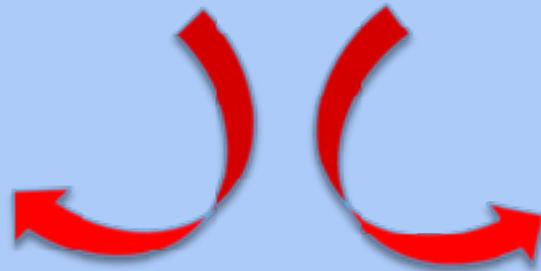
- Mis en place début 2010 pour élaborer un « outil de sensibilisation aux conséquences post-accidentelles associées à des situations d'urgence susceptibles de concerner les installations nucléaires françaises »
- 2010 : identification en commun des besoins et définition des caractéristiques d'un outil de sensibilisation
- 2011 : construction par l'IRSN d'un outil générique baptisé **OPAL**

Phase pilote

- Présentation au CODIRPA début 2012
- A partir de 2012 : Déploiement progressif sur 4 territoires volontaires (**Marcoule, Saclay, Golfech, Gravelines**)
- A partir de 2012 : Suivi des 4 expérimentations par le GT ANCCLI-IRSN



Faire prendre conscience des conséquences et des responsabilités de chacun en situation post-accidentelle et inciter les acteurs locaux à travailler ensemble aujourd'hui pour être en capacité de mieux réagir si une crise survient



■ OPAL présente **UNIQUEMENT** des informations liées à la **phase post-accidentelle** de scénarios types prédéfinis

■ OPAL n'a donc pas vocation à être utilisé à des fins d'expertise en situation de crise réelle ou d'exercice de crise

Merci de votre attention

14



www.anccli.fr



@anccli

yvesheureux@me.com

jpcharre@sfr.fr



Questions?